

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2019/07/06-4

Le conseil d'administration, en sa séance du 06/07/2019,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2, D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu la délibération n°2017/12/16-5 du conseil d'administration du 16 décembre 2017 relative à la délégation de pouvoir du directeur ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Considérant que dans sa délibération n° n°2017/12/16-5 du 16 décembre 2017, le conseil d'administration de l'Institut a déterminé les catégories de contrats, conventions et marchés qui sont soumis à son approbation ; que cette approbation préalable, concernant les marchés publics, est donnée au moment du choix de l'attributaire au vu du rapport d'analyse des offres et le cas échéant, de la proposition de la commission consultative des marchés ;

Considérant, au regard des délais, que le marché relatif à la maintenance informatique et celui relatif prestations d'accueil, gardiennage, sécurité et sûreté événementielle, tous deux d'un montant supérieur à 50 000 € doivent être signés sans attendre la prochaine séance du conseil d'administration prévue le 12 octobre 2019 ;

DÉCIDE :

OBJET : Autorisation de signer le marché de maintenance informatique et le marché de prestations d'accueil, gardiennage, sécurité et sûreté événementielle

Par dérogation à la délégation de pouvoirs susvisée, le conseil d'administration autorise, dès la présente délibération devenue exécutoire, le directeur de l'Institut à signer le marché relatif à la maintenance informatique et celui relatif aux prestations d'accueil, gardiennage, sécurité et sûreté événementielle.

Le Directeur rendra compte au prochain conseil d'administration de l'usage qu'il a fait de cette autorisation et notamment des propositions formulées par la commission consultative des marchés, du choix de l'attributaire et du montant de son offre.

Le conseil d'administration approuve, après avoir pris connaissance des caractéristiques et montants des deux marchés concernés dans la note annexée à la présente délibération, l'autorisation donnée au directeur de l'Institut.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 27

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 06/07/2019

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 28/08/2019